

Vivere

**L'AVORTEMENT
COÛTE AUX
CANADIENS
56 MILLIONS \$
PAR ANNÉE**



Vivere

15, rue Principale Nord
Montcerf-Lytton (Québec)
Canada J0W 1N0
Tél. : (819) 664-4909
Télé. : (819) 771-1764

Pour l'année fiscale 1992-1993, les **103 244** avortements pratiqués au Canada ont coûté aux Canadiens **55 964 593 \$** (source : Judi McLeod, *Toronto Free Press*, 14-27 sept. 1999).

De ce nombre, M. Henry Morgentaler, avec ses **8 cliniques** dans 7 provinces canadiennes, en a pratiqué **19 026**, sans tenir compte de ceux qu'il a effectués à Edmonton (chiffres non disponibles).

À un coût moyen de **607,25 \$** l'avortement, **le revenu annuel brut de M. Morgentaler est non moins de 11 553 538 \$ (onze millions de dollars)**, avec, en Ontario, le loyer (500 000 \$ par année) et les frais de sécurité (450 000 \$) entièrement payés par les contribuables, pendant dix ans (voir www.CARAL.ca et www.morgentaler.ca.)

Cent trois mille avortements, c'est **1 avortement pour 3 naissances vivantes et demi**. De toute évidence, l'avortement a atteint des proportions épidémiques et constitue un véritable fardeau sur le système de santé. Le saviez-vous ?

Ce sont les impôts des contribuables qui couvrent une bonne part des frais associés à ces avortements et la totalité des coûts liés aux **nombreux autres problèmes de santé qui peuvent résulter de l'avortement (cancer du sein ; stérilité, etc.)**

Compte tenu, de surcroît, de l'**état de plus en plus précaire des systèmes de santé provinciaux et fédéral**, il existe des solutions qui seraient **bénéfiques pour tous** :

- **ADOPTION**

Promotion de l'**adoption** comme option de gestion de la grossesse non planifiée ;

- **MARRAINAGE**

Promotion du « **marrainage** », soit le fait de confier temporairement son enfant à une personne de son entourage, avec **allocation** de foyer d'accueil, comme option de gestion de la grossesse non planifiée ;

- **SOUTIEN À LA GROSSESSE**

Promotion du recours aux ressources communautaires de **soutien à la grossesse** et à la famille pour que la femme puisse garder son enfant si elle le désire ;

- **PRÉVENTION PAR L'ÉDUCATION À LA CHASTETÉ**

Prévention de la grossesse non planifiée par la promotion de la **chasteté** (1 grossesse non planifiée sur 2 résulte de l'**échec de la contraception**).